



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE **GÉRIATRIE**
& **GÉRONTOLOGIE**

En Présentiel
& Digital

43^{es}

Journées Annuelles
de la Société Française
de **Gériatrie** et **Gérontologie**

Journées de formation et
de recherche en gériatrie

27 au **29**
NOVEMBRE
2023



Centre des
Nouvelles Industries
et Technologies
CNIT

Inscription
& renseignements
www.jasfgg.com

Dossier de partenariat

Informations utiles



Lundi 27 Novembre 2023
08h00 - 19h00

Mardi 28 Novembre 2023
08h00 - 19h00

Mercredi 29 Novembre 2023
08h00 - 19h00

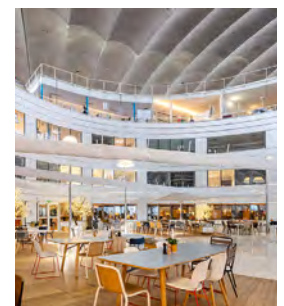


Thibaut BUB
partenariat@b4event.fr
04 67 59 01 51

B4 Event
Les Lauriers - Parc d'activité l'Orée de Mas
Avenue du Golf - 34670 Baillargues



Centre des Nouvelles Industries et Technologies (CNIT)
2 Place de la Défense,
92092 Puteaux



Editorial

Chaque année les Journées Annuelles de la Société Française de Gériatrie et de Gériatrie représentent un vrai temps fort de notre Société, vous êtes tous les ans fidèles au rendez-vous et nous vous en remercions !

Les JASFGG sont devenues un rendez vous incontournable pour les gériatres et gériatriologues pour connaître les avancées importantes dans nos disciplines et pouvoir échanger avec ses pairs sur des sujets variés.

Ces 43^{es} journées de la SFGG s'annoncent encore une fois riches en débats autour de thèmes d'actualité tant dans le domaine de la recherche que celui du soin et nous serons très heureux de pouvoir vous compter parmi nous.

La transversalité des thématiques et la pluridisciplinarité sont devenues une marque de notre société permettant à tous les professionnels travaillant auprès des personnes âgées de partager leurs travaux de recherche et leur pratique quotidienne.

Cette année les journées ont également une forte orientation formation avec la labellisation qualiopi. Ainsi de nombreuses séances de bonnes pratiques cliniques seront organisées sous ce label afin de promouvoir une formation d'excellence avec les experts nationaux dans plusieurs domaines.

Ces 43^{es} journées annuelles de notre société demeurent l'occasion, pour vous toutes et tous, de contribuer très activement aux avancées de la gériatrie et de la gériatriologie.

A travers les différentes sessions, symposiums, et communications, gériatres et gériatriologues pourront ainsi débattre des questions d'actualité et interagir autour des nouveaux questionnements tant dans le domaine de la recherche que dans celui des soins.

Aussi, c'est avec plaisir que nous vous invitons à ce rendez-vous annuel tant attendu, en espérant vous voir nombreux.

Chaque année le programme est élaboré par un comité scientifique qui réunit des professionnels de santé et des sciences humaines ainsi que des chercheurs de diverses disciplines afin d'aborder le vieillissement sous toutes ses dimensions. Nous souhaitons promouvoir la pluri professionnalité et l'interdisciplinarité dans les différents temps de ces journées.

Bienvenue à tous aux 43^{es} journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gériatrie du 27 au 29 Novembre 2023 !

Le Comité d'Organisation JASFGG 2023.

Pr Nathalie SALLES « Président de la SFGG »

Pr Sylvie BONIN-GUILLAUME « Présidente du conseil scientifique de la SFGG »

27 au **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}

Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gériatrie

Journées de formation et
de recherche en gériatrie

Inscription & renseignements - www.jasfgg.com

En Présentiel
& Digital



Centre des
Nouvelles Industries
et Technologies
CNIT

Edition précédente



1 367

participants
68% en présentiel - 32% en digital

77% de gériatres

55

sessions
dont 8 symposiums et 4 sessions de formation

31

partenaires





SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GÉRIATRIE
& GÉRONTOLOGIE

27 du **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}

**Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gérontologie**

**Journées de formation et
de recherche en gériatrie**

Inscription & renseignements - www.jasfgg.com

En Présentiel
& Digital



PARIS

Centre des
**Nouvelles Industries
et Technologies**
CNIT

Fiche de renseignement

Informations Exposant

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Site Web :

Tel : Fax :

Forme juridique : N° TVA Intracommunautaire :

Informations Responsable du congrès

Nom : Prénom :

Fonction

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Pays : Email :

Mobile : Tel :

Informations Autre contact

Nom : Prénom :

Fonction

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Pays : Email :

Mobile : Tel :

Informations Facturation

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Personne à contacter :

Mobile : Tel :

Email :

Partenariat



**image non contractuelle*

Stand nu

Surface minimum de 9 m² aménagée par
l'exposant. Traçage au sol.

JUSQU'AU 30 JUIN 2023

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2023

580,00 € HT/m²

590,00 € HT/m²



**image non contractuelle*

Stand équipé

A partir de 9 m² incluant le montage et le
démontage, les cloisons, une enseigne
«drapeau», moquette, 1 arrivée
électrique de 1 Kw et 3 spots pour 9 m²

JUSQU'AU 30 JUIN 2023

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2023

660,00 € HT/m²

710,00 € HT/m²



**image non contractuelle*

Stand clés en main

Formule équipé 9 m² : 1 banque d'accueil -
2 tabourets - 1 table basse - 3 fauteuils - 1
porte manteaux - 1 porte document - 1 cor-
beille - 1 réfrigérateur - 1 cafetière
Nespresso avec 300 kits café

7 200,00 € HT

27 au **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}

Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gériantologie

Journées de formation et
de recherche en gériatrie

Inscription & renseignements - www.jasfsgg.com

En Présentiel
& Digital



Centre des
Nouvelles Industries
et Technologies
CNIT

Angle

(sous réserve de disponibilité)

Surface minimum de 9 m² pour 1 angle et
de 18 m² pour 2 angles.

350,00 € HT



Tarif start'up/association

Surface 6 m² équipée avec 1 table et 2
chaises + parution de votre logo sur le site
internet, le programme et sur la signalétique
du congrès.

2 500,00 € HT

Aménagement « sur mesure »

Nous pouvons vous proposer des
aménagements sur mesure pour votre stand
avec différents mobiliers.

Devis personnalisé
sur demande



A

Total réservation de stand

€ HT



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GÉRIATRIE
& GÉRONTOLOGIE

27 au **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}

**Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gériatrie**

**Journées de formation et
de recherche en gériatrie**

Inscription & renseignements - www.jasfgg.com

En Présentiel
& Digital



PARIS

Centre des
**Nouvelles Industries
et Technologies**
CNIT

<input type="checkbox"/>	Sacoches des journées	3 500,00 € HT
--------------------------	------------------------------	----------------------

Le logo de votre société sera imprimé sur les sacoches fournies par l'organisateur (le type, la taille et la couleur des sacoches devront être choisis par le Comité d'Organisation en concertation avec le partenaire). Si vous préférez fournir les sacoches, veuillez contacter le secrétariat des journées pour être informé des conditions.

<input type="checkbox"/>	Cordons de badges	2 500,00 € HT
--------------------------	--------------------------	----------------------

Chaque congressiste, personne accompagnante ou exposant recevra un cordon afin d'accrocher son badge lors des journées. En tant que partenaire le nom/logo de votre société pourra être imprimé sur les cordons avec celui de la manifestation. Plus de 1 500 experts porteront ce cordon, vous offrant une grande visibilité pendant et après les journées.

<input type="checkbox"/>	Publicité sur l'écran des journées	2 500,00 € HT
--------------------------	-------------------------------------------	----------------------

Un écran plasma sera stratégiquement placé à l'entrée de l'exposition des journées. Une publicité (fournie par votre société) sera affichée sur cet écran pendant toute la durée de l'évènement, vous offrant une grande visibilité auprès des congressistes. Pour une exclusivité, veuillez contacter le secrétariat des journées.

<input type="checkbox"/>	Publicité dans le programme Page intérieure	1 500,00 € HT
--------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	Publicité dans le programme 2^e ou 3^e de couverture	2 500,00 € HT
--------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	Publicité dans le programme 4^e de couverture	3 000,00 € HT
--------------------------	--------------------------------------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	Encart sacoches - 1 à 5 pages	1 500,00 € HT
--------------------------	--------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	Encart sacoches - 6 à 10 pages	2 500,00 € HT
--------------------------	---------------------------------------	----------------------

Cet encart produit ou objet publicitaire vous permettra de faire la promotion de vos produits/services ou activités. Le document ou objet publicitaire à insérer dans les sacoches des congressistes devra être soumis pour validation au secrétariat des journées et fourni par le partenaire. Pour plus de 10 pages, veuillez nous consulter.

<input type="checkbox"/>	Droit d'insert - Bloc note	1 000,00 € HT
--------------------------	-----------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	Droit d'insert - Stylo	1 000,00 € HT
--------------------------	-------------------------------	----------------------

Vous pouvez fournir des blocs et stylos avec le nom et le logo de votre société. Ceux-ci seront insérés dans la sacoche de chaque congressiste. Prévoir 1600 blocs et stylos à insérer dans les sacoches (base de réservation : premier arrivé, premier servi)

<input type="checkbox"/>	1 bannière 2200x600px sur 1 campagne	600,00 € HT
--------------------------	---------------------------------------------	--------------------

<input type="checkbox"/>	1 bannière 2200x600px sur 3 campagnes	1 500,00 € HT
--------------------------	----------------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	1 newsletter dédiée : à votre symposium	1 650,00 € HT
--------------------------	------------------------------------------------	----------------------

<input type="checkbox"/>	1 newsletter dédiée : à votre stand	1000,00 € HT
--------------------------	--------------------------------------------	---------------------

Cette offre consiste à mettre en avant votre entreprise en amont du congrès. Les bannières ou newsletters seront associées à la communication et aux campagnes d'emailing.

B	Total des packs de communication
----------	-----------------------------------------

€ HT

27 au **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}
Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gérontologie
Journées de formation et
de recherche en gériatrie

Inscription & renseignements - www.jasfgg.com

En Présentiel
& Digital



Centre des
Nouvelles Industries
et Technologies
CNIT



Stand virtuel simple

JUSQU'AU 30 JUIN 2023

800,00 € HT

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2023

1 000,00 € HT



- » 1 ESPACE DE DOCUMENTATION TÉLÉCHARGEABLE
- » 1 ESPACE D'INSERTION VISUELLE AU CHOIX
- » 1 ESPACE POSTER/KAKEMONO
- » 1 ESPACE DE PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE
- » 1 POINT CONTACT AVEC LE CHAT INCLUS

Stand virtuel amélioré

JUSQU'AU 30 JUIN 2023

1 500,00 € HT

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2023

1 800,00 € HT



- » 1 ESPACE DE DOCUMENTATION TÉLÉCHARGEABLE
- » 1 ESPACE D'INSERTION VISUELLE AU CHOIX
- » **2 ESPACES POSTER/KAKEMONO**
- » 1 ESPACE DE PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE
- » 1 POINT CONTACT AVEC LE CHAT INCLUS
- » **1 ESPACE DE DIFFUSION VIDÉO**

20% de remise si vous avez déjà sélectionné une offre de stand physique

C

Total : Offre digitale

€ HT

Symposium

Nos prix comprennent : Mise à disposition par l'organisateur : Salle de conférence équipée, tribune et pupitre. Sonorisation (micros fixes et sans fil), vidéo projecteur et interface informatique, assistance technique et infographie dans la salle de preview. Programme scientifique à l'initiative du partenaire et établi en accord avec le Comité Local d'Organisation. Programme du symposium figurant dans le programme final du Congrès. Possibilité de distribution par le partenaire, de documents d'information.

Symposium Exclusif

Durée : 1h30 - Amphithéâtre : 1 200 places

60 000,00 € HT

Symposium Non Exclusif

Durée : 1h00 - Salle : 300 places

25 000,00 € HT

Soutien institutionnel de session

15 000,00 € HT

D

Total : Organisation Symposium

€ HT

Invitation des congressistes par l'exposant

	Prix unitaire HT	Total HT
De 1 à 20	400 €	
De 21 à 40	350 €	
Plus de 41	300 €	

E

Total : Invitations

€ HT

27 au **29**
NOVEMBRE
2023

43^{es}
Journées Annuelles
de la Société Française
de Gériatrie et Gériatologie
Journées de formation et
de recherche en gériatrie

Inscription & renseignements - www.jasfgg.com

En Présentiel
& Digital

PARIS
Centre des
Nouvelles Industries
et Technologies
CNIT

A	Total : Réservation de stand	€ HT
B	Total de packs de communication	€ HT
C	Total : Offre digitale	€ HT
D	Total : Organisation Symposium	€ HT
E	Total : Invitations	€ HT
Total HT		€ HT
TVA 20 %		€ HT
		€
		Total TTC
Acompte 50%		€ TTC

Le règlement TTC du 1er acompte de 50% doit être effectué lors de la réservation et le solde réglé avant le 9 octobre 2023. Une facture vous sera adressée dès la réception de votre règlement et réservation.

Condition de vente



Virement bancaire



Code IBAN : FR76 3006 6103 8300 0200 6960 172

Code BIC : CMCIFRPP

Je déclare avoir pris connaissance des condition générales de vente ainsi que du règlement de la manifestation dont je possède un exemplaire et que j'accepte sans restriction.

Nom et prénom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

Fait à : _____ Le : _____

Signature

Cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

Conditions et modes de règlement

Avec l'envoi du bulletin récapitulatif de confirmation de participation et du ou des bon(s) de commande associé(s), versement d'un acompte de 50 % du montant total TTC

Au plus tard le 9 octobre 2023, versement du solde du montant TTC

La prise en compte de la réservation ne se fera qu'à partir du versement des sommes dues.

En cas de non-respect du délai de paiement, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'engagement de réservation sans aucun remboursement des sommes versées préalablement.

Toute réservation entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Conditions générales de vente : Edition 2023

B4 EVENT a été mandaté par la SFGG pour l'organisation des JASFGG 2023 et sera donc nommé sous le terme « organisateur » dans ce document.

Article 1 - Souscription

Pour devenir partenaire ou réserver un emplacement d'exposition, vous devez retourner (par courrier postal ou par fax) au Secrétariat des JASFGG 2023 le ou les formulaire(s) de réservation, dûment complété(s), daté(s) et signé(s). La signature du/ des formulaire(s) de réservation constitue un engagement ferme et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement général de l'exposition. A réception du/ des formulaire(s) de réservation, un acompte de 50% devra être réglé afin de garantir la réservation. Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par B4EVENT. Le solde devra être réglé au plus tard le 9 octobre 2023. Par ailleurs, le non règlement du solde de la facture à cette date entraînera l'annulation immédiate de fait de droit à disposer des réservations demandées, sans remboursement de l'acompte versé.

L'attribution des stands sera faite dans l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs. Tous les règlements doivent être reçus par l'organisateur avant le début des Journées. Aucun exposant/Partenaire ne sera autorisé à commencer l'installation ou à être listé comme exposant/Partenaire dans les publications des Journées jusqu'à ce que le paiement de la somme totale due ne soit réglé à l'organisateur. Le plan de l'exposition présenté dans ce document est un plan non-contractuel. Il est soumis à l'acceptation de la Préfecture de Paris. B4EVENT se réserve le droit de modifier en fonction des aménagements éventuels de l'infrastructure du CNIT et des agréments délivrés par la Préfecture, l'importance et la disposition des surfaces réservées par l'exposant. En cas de litige, seule la juridiction du Tribunal de Paris sera applicable.

Article 2 - Accpetation des demandes de réservation

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui statuera sur les demandes.

Article 3 - Règlement des factures

La Société Française de Gériatrie et Gérontologie, Siret : 318 786 001 00046 / Maître d'œuvre des Journées, a mandaté la Société B4 EVENT : Siret : 752 638 593 00026 NAF 8230 Z / FR37752638593 pour l'organisation, la logistique et l'exposition des 42^{es} Journées Annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie, et pour l'encaissement.

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire

Dans le cas d'un règlement par virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

Article 4 - Annulation (applicable au partenariat et à l'exposition)

Toute annulation et/ou changement à votre réservation initiale devra être effectuée par courrier au Secrétariat du congrès et sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous :

- Jusqu'au 04 juillet 2023 : 25% du montant total TTC dû non remboursable.
- Du 05 juillet au 15 septembre 2023 : 50% du montant total TTC dû non remboursable.

À compter du 16 septembre 2023 : Aucun remboursement des sommes dues et versées.

Une fois la réservation d'un stand d'exposition ou tout autre élément de partenariat confirmé, toute réduction de surface d'exposition ou autre option de partenariat est considérée comme une annulation et sera soumise à ces mêmes conditions d'annulation. Une réduction d'espace d'exposition peut entraîner une modification de l'emplacement de stand par l'organisateur.

Article 5 - Règlement sur site

Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre des Journées est conforme à la législation française en vigueur en matière de sûreté et sécurité. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement. L'organisateur se réserve le droit d'interdire totalement ou en partie l'ouverture d'un stand qui pourrait porter préjudice à l'organisation et à l'image des Journées. La décision finale reviendra à l'organisateur.

Accès à l'exposition

L'accès à l'exposition est strictement réservé aux congressistes et exposants dûment inscrits aux Journées. Pour participer aux sessions scientifiques, les membres des sociétés exposantes doivent s'inscrire aux Journées en tant que congressiste en s'acquittant des droits d'inscription.

Occupation des stands

Sauf autorisation délivrée au préalable et par écrit par l'Organisateur, les exposants ne sont pas autorisés à partager, sous-louer ou léguer leur stand à quelque autre société.

Article 6 - Assurance

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe ou intérimaire de son entreprise présents aux JASFGG 2023. En aucun cas l'exposant ne sera couvert par les assurances des organisateurs des JASFGG 2023.

Article 7 - Force majeure

L'article 1218 du Code civil précise: « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur .

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 ».

En cas de force majeure, les dates des JASFGG 2023, le format du congrès hybride à 100% digital, et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans cette dernière hypothèse, les sommes payées par l'exposant seront intégralement remboursées.

Article 8 - Conditions d'admission et de participation

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation du Centre des Congrès du CNIT et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement. Toute dépense liée au non-respect du règlement ou des conditions générales sera facturée à l'exposant. B4EVENT se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition mais l'exposant ou le partenaire en sera informé.

Article 9 - Dossier technique de l'exposant

Un dossier technique de l'exposant sera envoyé à chaque exposant qui aura réservé et payé son stand d'exposition. Ce dossier contiendra toutes les informations concernant les conditions générales, les règles de sécurité, le montage et démontage des stands, les livraisons, les coordonnées des prestataires officiels des JASFGG 2023 et formulaires de commandes de leurs prestations (téléphone, électricité, transport, stockage...).

Article 10 - Loi anti-cadeaux et transparence

En application des dispositions de l'article L1453-7 et suivants du Code de la Santé Publique, le PARTENAIRE, doit soumettre le présent Contrat auprès de l'Autorité administrative compétente au régime de déclaration ou d'autorisation selon le montant des Prestations de services.

En cas de refus de l'autorité administrative compétente, le PARTENAIRE en informera l'ORGANISATEUR. Les conditions du Contrat pourront alors être revues par les Parties et seront, le cas échéant, soumises de nouveau à l'autorité administrative compétente après accord des Parties sur leur contenu.

Dans le cas où l'autorité compétente maintiendrait son refus, la présente convention pourra être résolue par la Partie la plus diligente et les sommes perçues par l'ORGANISATEUR seront remboursées au PARTENAIRE sous réserve que le PARTENAIRE puisse justifier que le refus de l'autorité compétente n'est pas dû à un manquement, retard, ou négligence du PARTENAIRE.

Dans le cas contraire les dispositions de l'article Art-4 s'appliqueront.

Le PARTENAIRE effectuera les déclarations qui pourront être exigées en vertu des lois applicables relativement à la rémunération des Prestations de service par le PARTENAIRE, aux avantages au titre du parrainage et à l'utilisation la rémunération des Prestations de service par l'ORGANISATEUR, et à l'utilisation du nom, des logos ou des marques de commerce en lien avec ces déclarations.

L'ORGANISATEUR s'engage dans le cadre du Contrat à se conformer strictement aux dispositions officielles des article L1453-3 et suivants du Code la Santé Publique.

L'ORGANISATEUR à ne pas utiliser les sommes versées par le PARTENAIRE pour procurer directement un avantage au sens des articles L1453-3 et suivants du Code de la Santé Publique aux personnes visées à l'article L1453-4 du Code de la Santé Publique.

Conformément à l'Article L 1453-7 du Code de la santé publique français, le montant du parrainage versé par l'Exposant à l'Organisateur ne pourra en aucun cas être utilisé pour des prestations d'hospitalité au bénéfice d'étudiants / internes lors de l'activité. L'Organisateur s'assurera que les frais d'inscription des étudiants internes relatifs à l'Activité ne soient pas pris en charge par toute personne mentionnée à l'article L 1453-5 du Code de la santé publique français, et en particuliers les entités produisant ou commercialisant des produits pharmaceutiques.

Article 11 - RGPD

B4Event s'engage à traiter toute donnée personnelle collectée dans le cadre de ce contrat et/ou de l'activité en conformité avec la législation en vigueur, y compris sans y être limité le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.